AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES
Siège social : Centre Urbain Nord-Boulevard de la Terre -1003- Tunis El Khadra

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 15 Septembre 2026, la Société Tunisienne Des Industries de Pneumatiques publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres,
- La liste des membres du Conseil d'administration.

1. LES RESOLUTIONS ADOPTEES :

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques STIP entérine le retard de sa tenue qui n'affecte en rien les intérêts des actionnaires et considère que sa tenue est régulière.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration se rapportant à l'activité de l'exercice 2025 et du rapport général des Commissaires aux Comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2025.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes se rapportant à l'exercice 2025, en prend acte et approuve les conventions réglementées dans leur intégralité.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux états financiers consolidés de l'exercice 2025, approuve ces états financiers tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2025.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2025, soit : 4 682 060 Dinars.

Elle décide leur affectation comme suit :

Résultats reportés 31/12/2024	- 93.206.673
+ Résultat bénéficiaire de l'exercice 2025	4.682.060
= Pertes cumulées	-88.524.613
Moins -Réserves légales :	0
Moins- Dividendes	0
Moins - Autres réserves	0
= Résultats reportés au 31/12/2025	-88.524.613

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Président du Conseil d'Administration une rémunération spéciale pour l'ensemble de sa contribution au titre de l'exercice 2026, dont le **montant net global** est fixé à Deux Cent Quarante mille (240 000) dinars.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au titre des exercices 2025-2026 des jetons de présence à hauteur de Deux mille cinq cent (2 500) dinars **nets par séance** en présentiel et Mille cinq cent (1 500) dinars **nets** pour les conseils tournants avec un maximum de Dix mille (10 000) dinars **nets par an** pour chaque Administrateur, et une rémunération similaire de Deux mille cinq cent (2 500) dinars **nets par réunion** avec un maximum de Dix mille (10 000) dinars **nets par an** pour chaque membre du Comité Permanent d'Audit Interne.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme Mr Hassen BEDHIEF en qualité d'Administrateur pour un mandat expirant à l'issue de l'AGO qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2027 et nomme également Mr Ferid LARBI et Mr Maher BEN AISSA en qualité d'Administrateurs pour un mandat expirant à l'issue de l'AGO qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des démarches entreprises par les services

compétents de la Société en vue de l'élection d'un Administrateur représentant les actionnaires minoritaires.

Après examen du dossier et conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'Assemblée Générale Ordinaire déclare la nullité des délibérations de l'Assemblée Élective tenue le 13 juillet 2026.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire recommande à la Société de reprendre les démarches nécessaires tout en veillant à prendre les mesures requises afin de clôturer définitivement ce dossier dans le respect de la réglementation en vigueur.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Onzième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend connaissance de l'expiration des mandats des Administrateurs indépendants : Mr Maher BEN AISSA et Mme Saida HACHICHA, et nomme Mme Saida HACHICHA et Mr Mohsen JLASSI, Administrateurs indépendants dont les mandats expirent à l'issue de l'AGO qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Douzième résolution :

En application des dispositions de l'article 19 des statuts relatif au renouvellement des membres du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire prend connaissance de l'expiration du mandat de Mr Montassar DRIDI.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire la nomination de Mr Montassar DRIDI en qualité d'Administrateur dont le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Le Conseil d'Administration se trouve désormais composé des Administrateurs suivants :

- Mr. Montassar DRIDI
- AFRICA HOLDING (representée par Mr Mehdi DRIDI)
- Mr. Jalel AZZOUZ
- Mr. Khemis BABA
- Mr. Mohamed Ali CHEKIR
- Mr. Faouzi SKHIRI
- Mr. Hassen BEDHIEF
- Mr. Ferid LARBI
- Mr. Maher Ben AISSA
- Mme Saida Hachicha Administrateur indépendant
- Mr. Mohsen JLASSI Administrateur indépendant

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Treizième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte, conformément aux dispositions de l'article 192 et 209 du code des sociétés commerciales, des fonctions suivantes occupées par les Administrateurs de la STIP :

- Mr Montassar DRIDI
  Administrateur de la SOMACOP
  Président Directeur Général d'AFRICA HOLDING
- Mr Mehdi DRIDI
  Administrateur et Président du CA de la SOMACOP
- Mr Faouzi SKHIRI

Administrateur de la SOMACOP

- Mr Khemis BABA
  Administrateur de la SOMACOP
- Mr Mohamed ALI CHEKIR
  Gérant de la société Conseils et études stratégiques
- Mr Hassen BEDHIEF
  PDG GMP CAPITAL
  Gérant HBMT Solution SARL
  Administrateur à la BH BANK

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Quatorzième résolution :

Conformément aux dispositions de l'article 31 des statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve la proposition du Conseil d'Administration du 24/7/2026 et nomme le cabinet Basma CHOUK représenté par Mme Basma CHOUK et le cabinet KPMG représenté par Mr Mohamed HZAMI co-commissaires aux comptes de la STIP pour une période de trois ans (exercices 2026-2027-2028) expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2028.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Quinzième résolution (Ajoutée par l'Assemblée) :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance :

- de la décision du Conseil d'Administration du 29 décembre 2022 ainsi que des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 et aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2025, faisant état de la nécessité de procéder à la régularisation des actions propres acquises en vue de réguler le cours boursier, conformément à l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 1er février 2023 ;
- qu'en vertu de l'article 19 de la loi n° 94-117, l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire au Conseil d'Administration pour l'acquisition et la cession de ses propres actions ne peut être consentie pour une durée supérieure à trois ans ;
- et constatant que la STIP détient toujours 32 845 de ses propres actions, entièrement libérées, figurant dans les états financiers pour une valeur de 325 724 dinars ;

Décide ce qui suit :

- ✓ Approuve et entérine la décision prise par l'Assemblée Générale Ordinaire du 1er février 2023 relative à la cession totale et définitive des actions propres détenues par la Société et autorise expressément le Conseil d'Administration à procéder à l'achat et à la revente de ses propres actions, dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
- ✓ Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de déterminer les modalités et conditions de réalisation de ces opérations.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Seizième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne au représentant légal ou à son mandataire, tout pouvoir à l'effet d'accomplir les formalités légales de publicité.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou

représentés.

2-BILAN APRES AFFECTATION DE RESULTAT

BILAN APRES AFFECTATION ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIFS	NOTE	31/12/2025	31/12/2024
ACTIFS NON COURANTS			
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles		9 568 777	9 562 611
Moins : Amortissements II		-8 503 628	-8 486 898
	4-1	**1 065 149**	1 075 713
Immobilisations corporelles		293 010 145	288 480 636
Moins : Amortissements IC		-183 973 525	-181 068 465
	4-2	**109 036 619**	107 412 171
Immobilisations financières		6 478 864	6 216 127
Moins : Provisions IF		-4 508 355	-4 508 355
	5	**1 970 509**	1 707 772
Total actifs immobilisés		**112 072 278**	**110 195 656**
Autres actifs non courants	6	368 701	141 363
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		**112 440 979**	**110 337 019**
ACTIFS COURANTS			
Stocks		57 551 597	41 731 114
Moins : Provisions St		-982 338	-947 446
	7	**56 569 258**	40 783 668
Clients et comptes rattachés		22 808 846	27 145 695
Moins : Provisions C		-13 587 504	-13 767 535
	8	**9 221 342**	13 378 160
Autres actifs courants		12 981 979	14 845 979
Moins : Provisions AAC		-477 435	-550 224
	9	**12 504 544**	14 295 756
Placements et autres actifs financiers	10	11 906 653	7 282 475
Moins : Provisions		0	0
		11 906 653	7 282 475
Liquidités et équivalents de liquidités	11	1 997 475	6 009 151
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		**92 199 273**	**81 749 210**
TOTAL DES ACTIFS		**204 640 251**	**192 086 229**

SOCIETE Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques - STIP

BILAN APRES AFFECTATION ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTE	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		12 623 469	12 623 469
Réserve légale		2 419 912	2 419 912
Réserve spéciale		2 603 050	2 603 050
Réserve spéciale de réévaluation légale		74 247 016	74 247 016
Actions propres		-325 724	-325 724
Autres capitaux propres		7 705 346	7 705 346
Résultats reportés		-88 524 612	-93 206 670
Modifications comptables			
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION	**12**	**10 748 457**	**6 066 397**
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	13	15 322 861	11 403 638
Autres passifs non courants	14	24 705 702	31 886 465
Provisions	15	14 565 645	16 574 042
Total des passifs non courants		**54 594 208**	**59 864 145**
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	16	15 532 101	21 038 053
Autres passifs courants	17	41 763 511	32 321 112
Concours bancaires et autres passifs financiers	18	82 001 975	72 796 523
Total des passifs courants		**139 297 587**	**126 155 687**
TOTAL DES PASSIFS		**193 891 795**	**186 019 832**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		**204 640 251**	**192 086 229**

3-ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital Social (1)	Réserve légale	Réserve spéciale d'investissement	Réserve spéciale	Actions propres (2)	Autres capitaux propres (3)	Réserves spéciale de réévaluation légale	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2025	**12 623 469**	**2 419 912**	**1 903 050**	**700 000**	**(325 724)**	**7 705 346**	**74 247 016**	**(93 206 671)**		**6 066 397**
Résultat Exercice 2025									4 682 060	
Affectation de résultat de l'exercice 2025										
suivant la décision de l'AGO du 15/09/2026								4 682 060	(4 682 060)	-
Solde au 31 décembre 2025	**12 623 469**	**2 419 912**	**1 903 050**	**700 000**	**(325 724)**	**7 705 346**	**74 247 016**	**(88 524 612)**	**0**	**10 748 457**

4-LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°	Administrateurs	Représenté par	Qualité	Activité professionnelle principale	Fin de mandat	Mandats dans d'autres conseils d'administration
1	AFRICA HOLDING	MEHDI DRIDI	ADMINISTRATEUR	PCA SOMACOP	AGO statuant sur l'exercice 2027	Administrateur SOMACOP + PCA SOMACOP
2	Mr MONTASSER DRIDI	Lui même	PCA	PCA DE LA STIP	AGO statuant sur l'exercice 2028	Administrateur des sociétés : -SOMACOP + -PDG AFRICA HOLDING
3	Mr KKEMIS BABA	Lui même	Administrateur	DG DE LA STIP	AGO statuant sur l'exercice 2027	Administrateur à SOMACOP
4	Mr JALEL AZOUZ	Lui même	ADMINISTRATEUR	Retraité	AGO statuant sur l'exercice 2026	
5	Mr FAOUZI SKHIRI	Lui même	ADMINISTRATEUR	Retraité	AGO statuant sur l'exercice 2027	Administrateur des sociétés : SOMACOP
6	Mr MOHAMED ALI CHEKIR	Lui même	ADMINISTRATEUR	Gérant de la société Conseils e études stratégiques	AGO statuant sur l'exercice 2027	
7	Mme Saida HACHICHA	Lui même	Administrateur indépendant	Retraité	AGO statuant sur l'exercice 2028	
8	Maher Ben Aissa	Lui même	ADMINISTRATEUR	Gérant	AGO statuant sur l'exercice 2028	
9	Hassen BEDHIEF	Lui même	Administrateur	PDG GMP CAPITAL Gérant HBMT solution SARL Administrateur à la BH BANK	AGO statuant sur l'exercice 2028	
10	Ferid LARBI	Lui même	Administrateur	Directeur Général à trader investissement managers	AGO statuant sur l'exercice 2028	Administrateur à trader investissement managers
11	Mr Mohsen JELASSI	Lui même	Administrateur indépendant	Retraité	AGO statuant sur l'exercice 2028	